

Éditorial

Des élections législatives, on retiendra à la fois le refus que se poursuivent les politiques libérales, inégalitaires et liberticides du quinquennat écoulé, la structuration porteuse d'espoirs d'une force progressiste d'opposition à la majorité présidentielle, mais aussi la profondeur de la crise politique que traverse notre pays : abstention toujours plus massive et poussée très inquiétante du RN, qui obtient un groupe à l'Assemblée nationale. Les politiques de régression sociale menées par la majorité présidentielle, tout comme son autoritarisme dans l'exercice du pouvoir sont lourdement responsables de l'érosion de la confiance accordée aux élu·es et de l'adhésion croissante d'une partie de la population aux idées d'extrême droite.

Dans ce contexte, le SNES et la FSU continueront de porter leurs revendications ambitieuses pour une société plus juste, solidaire, et démocratique, pour des services publics de qualité, accessibles à toutes et tous, et garants d'égalité.

Le Service public d'Éducation, pour répondre aux besoins immenses, encore accrus par le renforcement des inégalités, a besoin de personnels qualifiés, respectés et revalorisés. Mais le Rectorat a manifestement d'autres projets. En organisant les journées de « job dating », il déprécie nos métiers et consacre la précarité. Dans l'Éducation nationale, où le manque d'attractivité des métiers et la faiblesse des rémunérations sont les principales causes de la crise de recrutement, les concertations annoncées par le nouveau Ministre ne répondent pas non plus à l'urgence. Faisons du dégel du point d'indice et du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des conditions préalables à la concertation ! Nos objectifs pour la Profession : un plan pluriannuel de revalorisation et la mise à plat de l'ensemble des réformes menées ces dernières années, et qui dénaturent nos métiers. **Pour l'École, exigeons maintenant les mesures qui s'imposent !**

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles

SOMMAIRE

- p. 1 : Édito
- p. 2 : Actualités examens
- p. 3 : Actualités réforme du concours et de la formation initiale
- p. 4-5 : SNES-FSU : une année militante à vos côtés
- p. 6 : Non-titulaires
- p. 7 : AED/AESH
- p. 8 : Le SNES-FSU à vos côtés

SNES Versailles – N° de Commission Paritaire 1126 S08041 – N° ISSN 12689874 – Bimestriel – Prix de vente 2 euros - Abonnement 12 euros – Édité par section académique du SNES de Versailles – Syndicat National des Enseignements du Second degré – 3, rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil Cedex – Tél. : 01 41 24 80 56 – Directrice de publication Marie Chardonnet – Imprimé par L.Imprime, 20-22 rue des frères Lumière 93330 Neuilly sur Marne –

3 PRIORITES POUR L'EDUCATION

1

Une revalorisation des personnels, sans contreparties !

- dégel immédiat du point d'indice,
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010.

#PRIORITEEDUC

snés
fsu

3 PRIORITES POUR L'EDUCATION

2

Diminution des effectifs dans les classes !

- Collège :
- 20 élèves max. en Education prioritaire,
 - 24 élèves hors Education prioritaire
- Lycée :
- 25 élèves max. en seconde,
 - 30 élèves max. en cycle terminal.

#PRIORITEEDUC

snés
fsu

3 PRIORITES POUR L'EDUCATION

3

Des mesures pour la rentrée !

- Aménagements de programmes en collège et en lycée pour tenir compte des conséquences de deux années scolaires sous Covid.
- Des moyens, pas en heures supplémentaires, pour travailler en petits groupes.

#PRIORITEEDUC

snés
fsu

Baccalauréat 2022 : désastre ou scandale ?

La session 2022 du baccalauréat devait être le premier banc d'essai du bac « Blanquer », triste cadeau à la Profession et aux élèves que l'ex-ministre avait laissé. En effet, le déroulement du baccalauréat cette année n'a été que peu perturbé par l'épidémie de la COVID, mise à part la décision de bon sens de reporter les épreuves de spécialité de mars à mai. Dans l'académie de Versailles, il nous permet de faire un premier bilan déjà accablant alors que la session n'est même pas totalement finie.

Passons sur la question épineuse des sujets : il a été remarqué que dans beaucoup de disciplines de spécialité, les sujets du premier et du second jour n'étaient pas équivalents en termes de difficulté et que les correcteurs devraient en tenir compte lors de la correction, c'est-à-dire pallier eux-mêmes les insuffisances du dispositif. Puis, ces derniers ont dû se heurter aux contraintes de la numérisation, à savoir réajuster eux-mêmes les copies mal organisées ou demander la renumérisation des copies mal scannées ou non anonymisées. Toutes ces contraintes ont fait perdre du temps aux correcteurs et ainsi les délais n'ont pas été tenus ; deux jours de plus ont dû être donnés pour verrouiller les copies.

La chose faite, les correcteurs se sont rendu compte que les lots

« verrouillés » ne l'étaient pas totalement, puisque dans certaines disciplines (HGGSP, SES, SPC et STMG notamment), les notes avaient été transformées quasiment toujours vers la hausse, le plus souvent d'un ou deux points mais parfois jusqu'à cinq points (!), par les corps d'inspections. À la colère de la Profession devant ce tripatouillage malhonnête, les représentants des corps d'inspection ont avancé qu'une réunion d'harmonisation (clandestine ?) s'était déroulée et que les règles avaient été respectées. Mais quelles règles présidaient-elles à cette pseudo harmonisation n'ayant manifestement pour but que de donner de bons résultats au bac Blanquer ? Quel mépris affiché envers les correcteurs auxquels on a déjà imposé les conditions de la correction numérique que l'on connaît !

Les choses n'en sont pas restées là puisque le déroulement des autres épreuves a encore démontré les carences du SIEC. Outre des charges très lourdes pesant sur les collègues de lettres, contraints à la correction traditionnelle de l'EAF mais aussi parfois de l'HLP voire du BTS, les convocations pour le Grand oral s'avèrent scandaleuses. Dans un souci de commodité, le SIEC a décidé de convoquer les examinateurs cinq jours de suite plutôt que de multiplier les convocations plus courtes mieux réparties sur un nombre plus important. Les collègues examinateurs vont se retrouver surchargés de travail et ce d'autant plus que les centres

d'examen sont souvent exagérément loin. Les catastrophes succédant aux désastres, le SIEC a dû de nouveau convoquer les collègues durant le week-end du 18-19 juin, hors de leur temps de service, tant l'impréparation semble régner. Le premier bilan de la session 2022, banc d'essai du bac Blanquer, est catégorique : c'est un échec sur toute la ligne.

Baptiste Eychart

Brevet des collèges : difficultés en vue !

Le DNB connaît aussi des dysfonctionnements cette année, peut-être liés à la pression pesant sur les gestionnaires du SIEC. Ainsi, nous avons vu se multiplier les convocations de stagiaires, qui étaient jusqu'ici épargnés par cette dérive de l'Administration. Nous avons aussi constaté le caractère baroque de certaines affectations très éloignées des établissements d'exercice des enseignants convoqués. Pour finir, la question n'est toujours pas réglée du paiement des épreuves orales. Malgré les exigences des collègues portées par le SNES-FSU, l'Administration refuse de les écouter. **Le SNES-FSU Versailles intervient pour faire revoir les convocations problématiques et continue à soutenir les collègues pour obtenir leur juste rémunération.**

Catherine Demerliac

Note appliquée ⓘ	8 / 20
Note	47 / 320
➤ partie sciences de l'ing... 3.25 / 20 ×12	
➤ Exercices au choix	2 / 20 ×4
Appréciation	
Connaissances et raisonnements très confus partie SI. Faible maîtrise des acquis en PC De nombreuses questions non traitées en particulier dans l'exercice C.	

Note appliquée ⓘ	13 / 20
Note	130 / 320
➤ partie sciences de l'ing... 9.25 / 20 ×12	
➤ Exercices au choix	4.75 / 20 ×4
Appréciation	
Ensemble insuffisant. Assez faible maîtrise des acquis en SI. Faible maîtrise des acquis en PC De nombreuses questions non traitées	

Note appliquée ⓘ	15 / 20
Note	156 / 320
➤ partie sciences de l'in... 12.25 / 20 ×12	
➤ Exercices au choix	2.25 / 20 ×4
Appréciation	
Un bon travail partie SI avec des connaissances et raisonnements plutôt solides. Faible maîtrise des acquis en PC De nombreuses questions non traitées dans l'exercice C en particulier.	

Note appliquée ⓘ	16 / 20
Note	175 / 320
➤ partie sciences de l'in... 12.25 / 20 ×12	
➤ Exercices au choix	7 / 20 ×4
Appréciation	
Partie SI : Raisonnements et connaissances assez bons. Faible maîtrise des acquis en PC.	

Quelques exemples criants d'« harmonisation » constatées par les collègues. Loin des +1 voire +2 annoncées « à la marge » par le Ministère, certaines notes se voient ici augmentées de plus de 5 points !

Décrypter la réforme du concours et de la formation initiale

Entrant·es dans le métier	Service / durée SOPA	Condition de formation	Indemnité de tutorat
Fonctionnaires stagiaires à temps plein	Agrégé·e : 15h Certifié·e : 18h Documentaliste : 30h + 6h CPE : 35h	10 à 20 jours de formation sur l'année décidés par une commission académique	1 250 euros sur l'année
Fonctionnaires stagiaires à mi-temps	Agrégé·e : 7h à 9h Certifié·e : 8h à 10h Documentaliste : 15h + 3h CPE : 18h	2 jours par semaine à l'INSPE	1 250 euros sur l'année
Etudiant·es contractuel·les alternants	Enseignant·e : 6 h CPE : 12 semaines réparties sur l'année	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours	800 euros sur l'année
AED en préprofessionnalisation	8 heures (sans classe en responsabilité) jusqu'au M1 et 6 heures d'enseignement si prolongation du contrat en M2	Suivi des cours de L2, L3 ou de M1 MEEF	800 euros sur l'année
Etudiant·es en M2 MEEF en SOPA	Équivalent de 12 semaines d'observation et de pratique accompagnée réparties sur l'année	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours	300 euros par étudiant (si l'étudiant a plusieurs tuteurs ou tutrices, ces dernier·es se partagent l'indemnité)
Etudiant·es en M1 MEEF en SOPA	Équivalent de 6 semaines d'observation et de pratique accompagnée réparties sur l'année	Suivi des cours de M1 MEEF	150 euros par étudiant (si l'étudiant a plusieurs tuteurs ou tutrices, ces dernier·es se partagent l'indemnité)

Fonctionnaires stagiaires : quels profils seront à temps plein et quels profils à mi-temps ?

C'est un des changements majeurs et scandaleux de la réforme, certains stagiaires feront désormais leur stage à temps plein alors qu'ils le faisaient jusque là à mi-temps.

En effet, les lauréats de concours issus du master MEEF seront considérés comme pleinement formés et effectueront donc leur stage à temps plein avec seulement 10 à 20 jours de formation sur l'année. Or, la majorité des étudiants en master MEEF, en stage d'observation pendant leurs études, n'ont pas de classe en responsabilité. Ils seront donc nommés en établissements en tant que stagiaires à temps plein, sans réelle expérience d'enseignement, situation que nous avons déjà connue avec la réforme Chatel de 2010 et qui avait été désastreuse pour l'entrée dans le métier des stagiaires.

Les lauréats issus d'un autre master resteront eux à mi-temps avec formation à l'INSPE (sauf ceux justifiant d'une expérience professionnelle significative).

En janvier, le Ministère avait fait l'estimation d'une proportion de 40 % de stagiaire à temps plein et de 60 % de stagiaire mi-temps (à comparer avec une proportion actuelle d'environ 10 % de temps plein et 90 % de mi-temps).

Précarisation des étudiant·es et dégradation des conditions d'entrée dans le métier

La FSU, a dénoncé très tôt les effets de la réforme en y voyant un grave recul pour la formation des enseignants, des CPE et des PsyEN. À l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice, cette réforme précarise les étudiant·es et les met dans des situations impossibles : manque de temps pour

préparer les cours et travailler le concours, manque de formation didactique et pédagogique. Les syndicats de la FSU revendiquent une véritable décharge de service sur le temps du tuteur avec une revalorisation salariale et un statut d'étudiant·e fonctionnaire.

Lors du Comité Technique Ministériel du 8 juin, les organisations syndicales ont voté à l'unanimité un vœu visant à ce qu'un allègement de service soit accordé aux stagiaires temps plein.

Le SNES continue avec les syndicats de la FSU de se mobiliser auprès du nouveau Ministère. Il appelle les équipes disciplinaires à s'adresser dès maintenant aux recteurs et aux inspecteurs pour contester ces dispositions.

Romain Rouzand



SNES-FSU : une année militante à vos côtés



Rassemblement devant la DSDEN de Nanterre le 16 février.

[92] Dans les établissements comme dans les instances : le SNES-FSU toujours aux côtés des collègues pour défendre nos droits et exiger des moyens pour l'Éducation !

Dans l'Académie, les moyens prévus pour la rentrée 2022 sont dérisoires au regard des besoins. Plus encore qu'ailleurs, dans les Hauts-de-Seine, les DHG sont en baisse y compris quand les effectifs augmentent, les taux d'HSA s'envolent, conduisant à la suppression de 30 postes sur le département, tandis que l'Éducation Prioritaire est plus attaquée que jamais.

Après son action en CTSD du 21 janvier, le SNES-FSU a soutenu les mobilisations dans les établissements contre des DHG insuffisantes.

À Clamart, Nanterre, Levallois, Bagneux, Colombes, Clichy, Gennevilliers, Asnières, Villeneuve-la-Garenne, les représentant·es du SNES-FSU dans les établissements ont fait le lien avec la section

départementale qui a ensuite relayé les actions menées sur le site du SNES-FSU Versailles et dans la presse afin de donner une visibilité forte au mouvement. Lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 10 février, les élu·es de la FSU ont relayé auprès des élu·es et de la Direction Académique ce mouvement et demandé des moyens à la hauteur des besoins.

En lien avec les autres organisations syndicales et les fédérations de parents, le SNES-FSU 92 a été à l'initiative de rassemblements départementaux à Nanterre le 27 janvier et le 16 février.

Lors du CTSD du 11 mars traitant des créations et suppressions de postes, les représentant·es de la FSU furent les seul·es à intervenir pour chaque collège et lycée afin d'obtenir des créations de postes là où cela était nécessaire et annuler des suppressions là où cela était possible.

Au mois de juin encore, le SNES-FSU est toujours aux côtés des collègues des établissements mobilisés pour exiger des moyens permettant d'assurer un service public d'Éducation de qualité en demandant des ouvertures de classes là où les effectifs dépassent 30 élèves, ou des abondements de DHG en heures poste en Éducation Prioritaire.

Laurène Thibault et Marian Petitfils

Témoignage d'un représentant d'établissement du 92 : l'action collective contre le néo-management d'un chef d'établissement

« J'enseigne en REP dans le nord des Hauts-de-Seine depuis 2011. Lorsque notre actuelle principale est arrivée à la direction de notre collège en 2016, elle a déclaré vouloir mettre en place « un management participatif par objectifs ». Cette méthode s'est surtout traduite par un mépris profond des instances (CA, CHS, CP), une indifférence désinvolte vis-à-vis des textes réglementaires et une grande agressivité contre des élu·es et des militant·es syndiqué·es.

Sa gestion des personnels a provoqué chez beaucoup de collègues une considérable détresse psychique et morale. Comment défendre les droits bafoués de nos collègues alors même que le droit syndical est lui-même systématiquement attaqué ?

Nous avons pu compter sur le secrétariat départemental du SNES-FSU 92 qui nous a aidé·es à alerter régulièrement et de différentes manières la Direction académique, sur l'engagement de militant·es expérimenté·es qui nous ont encouragé·es à faire respecter la règle de droit. Sans l'accompagnement parfois quotidien du SNES-FSU 92, engagement qui n'a jamais failli, les personnels et l'intersyndicale de mon établissement n'auraient pu poursuivre ce combat de longue haleine pour nos conditions de travail et le respect de nos droits. »

SNES-FSU : une année militante à vos côtés

[78] Se former : c'est un droit, c'est une nécessité !

Chaque agent a droit à 12 jours par an pour congé de formation syndicale. Un droit pour toutes et tous à utiliser !

Chaque année, le SNES-FSU 78 organise des stages partout dans le département, de Mantes à Rambouillet, en passant par Conflans-Sainte-Honorine ou Trappes.

« Il est urgent d'armer intellectuellement les collègues et de les mobiliser pour la défense d'un service public garant de l'intérêt général et d'une école émancipatrice. »

Deux stages *Agir en Conseil d'Administration* présentent, l'un le fonctionnement du CA et ses instances, l'autre les actions collectives à mener lors du vote des DGH. Autre classique, le stage *Droits des Personnels* permet d'actualiser ses connaissances en la matière. Selon Karim, professeur de mathématiques : « *La politique néo-libérale veut nous diviser et privilégie l'individualisme. Participer à ces réunions syndicales est un bon moyen de la contrer : être informé, être éclairé, sentir que l'on n'est pas seul* ». Le stage *Néo-management*

public permet d'analyser ces difficultés au quotidien. Christophe, professeur de mathématiques, explique : « *[le stage met] en exergue des évolutions que nous sommes nombreux à constater dans les établissements* ». Karim ajoute : « *Je cherchais des explications à cette orientation prise par notre hiérarchie. Et j'avais besoin aussi de conseils, d'outils et d'éléments pour lutter, et s'y opposer* ». Chadia, professeure d'histoire-géographie estime « *[qu'il est] urgent d'armer intellectuellement les collègues et de les mobiliser pour la défense d'un service public garant de l'intérêt général et d'une école émancipatrice* ». Le stage *Boîte à outils syndicale* présente des moyens de combattre les effets concrets de ces politiques dans les établissements. Chaque année, les sections départementales et académique renouvellent leur programme : consultez la rubrique « Stages » de notre site pour trouver ceux qu'il vous faut !

Fabien Le Duignon

Les fonctionnaires seul-es face à une administration maltraitante ?

La loi dite de « Transformation de la Fonction publique » isole les fonctionnaires face à une administration souvent aux abonnés absents, qui tarde à communiquer les

résultats les concernant (mutation, congé de formation, promotion...), peut, d'autorité et sans préavis, retenir leur salaire ou revenir sur ses décisions et se dispense de motiver ses choix. Cette gestion calamiteuse est le résultat d'une politique qui isole les fonctionnaires, les affaiblit et les maltraite.

Face à cette situation, réintroduire du collectif est une urgence. Les militant·es de la section académique vous accompagnent dans vos démarches : à qui s'adresser au rectorat ? Et en l'absence de réponse ? Qu'est-ce que la voie hiérarchique ? I-Prof, Arena, SIAM, Colibris, DT-Chorus, Imagin'... : comment s'y retrouver ?

Le SNES-FSU vous aide à connaître vos droits et les défendre : grâce à son site, ses publications régulières et en organisant stages et réunions sur des sujets essentiels (salaires, carrières, mutations, droits et obligations, réformes en cours...). Contactez-nous ! Des militant·es chevronné·es vous épaulent, sollicitent et relancent avec ténacité l'Administration, jusqu'à son plus haut niveau, la mettant face à ses responsabilités.



Ne restez pas seul-es ! **Syndiquez-vous** pour être accompagné·es en entretien, pour formuler un recours, ou pour donner au SNES-FSU les moyens de continuer à être le meilleur outil de défense collective de la Profession !

Et en décembre 2022 : VOTEZ FSU AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !

Hervé Chauvin



Stage « Néo-management public » du 19 mai 2022 au lycée Ferry de Conflans-Ste-Honorine.



ENGAGÉ-ES POUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Non titulaires

Crise du recrutement : la Rectrice joue la carte du job-dating

Le rectorat de Versailles rechigne encore à ce jour à communiquer le nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement tout comme à faire un premier bilan des recrutements, au motif que ces données seraient encore amenées à évoluer. Une chose est sûre cependant : les concours ne font pas le plein, les multiples voies pour l'entrée dans le métier n'attirent pas à hauteur des attentes, et bien des postes resteront non pourvus à la rentrée.

La Rectrice, réagissant enfin officiellement à l'urgence, lance une bruyante opération de « job dating ». Entretiens accélérés, procédure de recrutement allégée, bienvenue aux volontaires ! C'est qu'il fait bon travailler dans l'académie de Versailles, à en croire les vidéos promotionnelles du Rectorat : accompagnement, travail collectif, formation, tout est prévu ! À se demander pourquoi tant de personnels manquent à l'appel...

C'est que la réalité est un peu différente : salaires insuffisants, absence de transparence dans la gestion des personnels, particulièrement désastreuse en ce qui concerne les non-titulaires, alourdissement de la charge de travail, manque de reconnaissance de l'Institution.

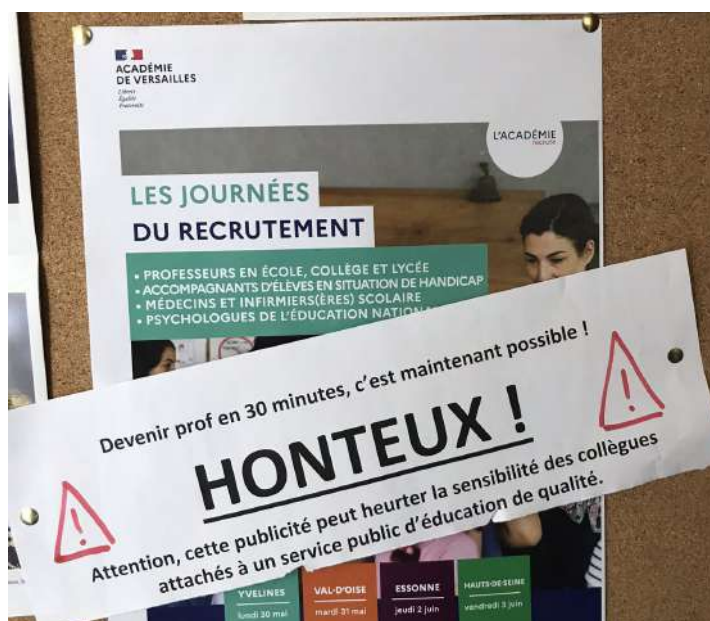
Plutôt que le « job dating », qui accroît la précarité et dégrade encore l'image de nos métiers, ainsi assimilés à des petits boulots n'exigeant aucune qualification particulière, le Rectorat comme le Ministère seraient bien

inspirés de répondre enfin aux revendications du SNES-FSU :

→ pour les non-titulaires déjà en poste, une gestion enfin transparente et respectueuse, et **un plan de titularisation** allant de pair avec une véritable formation ;

→ pour toutes et tous, **des conditions de travail améliorées et une revalorisation véritable des rémunérations**, avec rattrapage des pertes subies et sans contreparties.

Maud Ruelle-Personnaz



S'informer, se défendre et agir avec le SNES-FSU !

Les non-titulaires exercent les mêmes missions de service public que les titulaires sans pour autant bénéficier des garanties associées au statut. Chaque Rectorat gère ainsi son « vivier » de non-titulaires à sa manière. À Versailles, pour répondre aux énormes besoins à pourvoir, les près de 4000 non-titulaires, traités sans ménagement, sont trop souvent considérés comme corvéables et éjectables à merci. Non prise en compte des vœux d'affectation, services partagés sur deux à trois établissements, temps de parcours excessifs, évaluations défavorables et

cas de harcèlement provoquent de nombreux départs.

Les conseils et informations du SNES-FSU, à la permanence, sur le site et dans les stages, sont des points d'appui indispensables, pour des collègues souvent démunis face à l'Administration. Chaque année, grâce au SNES-FSU, nombreux sont les collègues qui découvrent leurs droits (au CDI, aux formations, ou aux diverses primes), les démarches et actions pour les faire valoir et les défendre : recours contre des erreurs administratives, de paye ou des évaluations iniques.

Face à cette multitude de risques, être syndiqué·e reste la meilleure défense et vous permet d'être accompagné par nos militant·es en toute situation.

L'instance paritaire : la CCP (Commission consultative paritaire)

Les élu·es SNES-FSU issu·es des élections professionnelles siègent dans les CCP, obligatoirement consultées sur les décisions de licenciement et de sanctions disciplinaires. La voix des élu·es SNES-FSU compte dans ces instances. Nous y défendons au mieux les droits des collègues, mais aussi nos valeurs et nos objectifs. Nous continuons de revendiquer la tenue de ces instances paritaires pour examiner les non-renouvellements et les affectations et garantir enfin un traitement plus juste et fiable.

Sylvie Humbert

CDI pour les AED : des personnels toujours en attente !

Plus de trois mois après l'instauration dans la loi de la possibilité de prolonger en CDI l'engagement des AED au-delà des 6 années, le décret sera présenté au Comité technique ministériel (CTM) du 6 juillet pour une mise en œuvre à la rentrée 2022.

À ce jour, il n'y a aucune circulaire d'application, même si quelques académies l'ont anticipée en permettant aux chefs d'établissement de proposer un CDI aux AED au-delà des six années d'exercice (ce n'est pas le cas dans l'académie de Versailles).

Ce calendrier tardif inquiète les collègues AED en fin de contrat car les renouvellements doivent être effectués au plus tard le 30 juin auprès des lycées gestionnaires. La difficulté sera de devoir trouver un nouvel établissement à la rentrée en CDI car les recrutements pour l'année scolaire prochaine ont débuté et les équipes pour 2022-2023 se constituent dès à présent.

Au-delà des questions de calendriers qui sèment le trouble dans cette période de renouvellement de contrat, le SNES-FSU sera vigilant lors du CTM sur les modalités de CDIisation.

Il portera ses mandats pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de rémunération de tous les AED, notamment :

- un recrutement massif de personnels,
- une revalorisation salariale,
- une affectation académique au barème garantissant des règles communes et transparentes et assurant une égale couverture des besoins en personnels, notamment dans les territoires les moins attractifs,
- un strict respect des missions,
- une incitation dès la 3^{ème} année à préparer les concours de la Fonction publique en fonction des aspirations et du niveau de qualification.

Loïc Sanchez

[91] AED et AESH : le CHSCT vous défend et vous protège

Sous-payés, précarisés, surchargés de travail, les personnels des vies scolaires et les AESH se sont à plusieurs reprises mobilisés massivement ces deux dernières années, avec le soutien du SNES-FSU, pour dénoncer les conditions de travail intolérables auxquelles ils sont confrontés depuis trop longtemps et que la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver et mettre en lumière. Le SNES-FSU 91 a continué la défense de ces personnels indispensables, en instance, tout au long de cette année scolaire, et plus particulièrement en CHSCT.

Non-assistance à vies scolaires en danger

L'année dernière à la même époque, nous dénoncions l'indigence des moyens alloués et le scandale du barème académique. Ce CTSD avait donné lieu à la commande d'une enquête au CHSCT-D de l'Essonne, pour qu'il rende un avis sur les conditions de travail des personnels vie scolaire. Cette année, les dotations des établissements, arrêtées suite aux GT et CTSD de juin, font état de la même indigence. L'enquête réalisée par le CHSCT-D 91 montre pourtant clairement combien la souffrance au travail s'aggrave pour les AED et combien cette souffrance pourrait s'estomper et être traitée avec davantage de personnels. Alors qu'attendons-nous ? L'accident ? Quel employeur est capable, en toute connaissance de cause, de faire souffrir ainsi ses personnels ? L'avis voté à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales après l'enquête du CHSCT fait peser sur l'Administration une lourde responsabilité : plus personne ne peut ignorer la difficulté des conditions d'exercice des assistants d'éducation des collèges et lycées du département ; plus personne ne peut ignorer non plus que les dotations sont justifiées

par un barème académique complètement déconnecté des réalités du terrain.

Faire entendre la voix des AESH

Les AESH sont indispensables au fonctionnement de l'inclusion scolaire. Il reste cependant beaucoup à faire pour que le métier soit reconnu à sa juste valeur. Les AESH subissent une précarité imposée par des temps incomplets non choisis, un salaire insuffisant et indigne, et sont également victimes de la dégradation de leurs conditions de travail avec les PIAL. D'importantes mobilisations ont eu lieu cette année pour dénoncer cette situation. Celles-ci ont contraint le Ministère à ouvrir des discussions sur les salaires et à instaurer une grille de rémunération à avancement automatique. Il s'agit de bien timides avancées, mais elles témoignent de l'importance des mobilisations dans la construction d'un rapport de force. C'est dans ce contexte que le CHSCT-D de l'Essonne a décidé d'entendre, le 23 juin, six AESH qui viendront témoigner de leurs conditions de travail et révéler avec précision les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien sur le terrain. Ces témoignages donneront lieu à la rédaction et au vote par l'ensemble des organisations syndicales d'un avis et de préconisations en matière de santé et de sécurité au travail.

Plus que jamais, prenons conscience de l'importance des instances départementales et académiques qui doivent se faire l'écho des réalités que vivent les personnels dans les collèges et lycées. Cette parole, qui est la vôtre et que vos représentants portent, est la seule façon de faire sortir l'Administration de sa surdité et de son déni.

**Et en décembre 2022 :
VOTEZ FSU AUX
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES !**

Yelena Susic



**ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le SNES-FSU à vos côtés



Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter / Facebook : @SNESVersailles

Adresse : Section académique du SNES-FSU Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil cedex
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)



**Les permanences téléphoniques
de la section académique du SNES-FSU Versailles
du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h**

**Vous trouverez également sur nos sites
snes.edu et versailles.snes.edu
de nombreuses informations utiles pour faire valoir vos droits.**

**Le SNES-FSU Versailles
pour vous informer... et vous former.**

Nos publications

- Livret d'accueil
- Mutations
- Carrière
- Actualités...

Retrouvez toutes les informations indispensables au fur et à mesure de l'année dans nos différentes publications académiques et nationales disponibles également en ligne sur nos sites.

Nos réunions d'information

- Réunions d'accueil pour les stagiaires fin août
- Réunion de rentrée TZR
- Réunions spéciales mutations...

Tout au long de l'année, en plus des stages syndicaux, rejoignez-nous lors de nos réunions d'information !

Nous proposons toute l'année des stages syndicaux sur des sujets variés : stagiaires, TZR, non-titulaires, entrée dans le métier, néo-titulaires, droits et obligations des personnels, éducation prioritaire, numérique, stages disciplinaires... Suivez le programme sur notre site : ils sont ouverts à toutes et tous, syndiqués ou non !

→ versailles.snes.edu - rubrique « Stages et réunions »



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
Du 1^{er} au 8 décembre, je vote FSU !**

**Utiliser sa messagerie professionnelle :
un réflexe indispensable pour pouvoir voter !**

Dès la rentrée, j'active ma boîte mail professionnelle (prenom.nom@ac-versailles.fr).

Se connecter à la boîte mail académique, rediriger ses mails, demander l'augmentation de la capacité...

Mode d'emploi sur notre site : versailles.snes.edu / rubrique « élections professionnelles 2022 »

